

Plantes envahissantes – Lieu de dépôt

Nous vous informons que les plantes envahissantes ne doivent plus être amenées au triage forestier du Cône-de-Thyon, mais à la déchetterie du Tsampy dans une benne prévue à cet effet, en vrac ou dans des sacs poubelles.

Quelques exemples de plantes envahissantes exotiques :



Bunias



Buddléa



Laurelle



Vinaigrier



Ailante



Autres plantes

Nous vous remercions pour votre participation à la lutte contre les plantes envahissantes. N'hésitez pas à contacter le service technique en cas de questions au 027 399 26 46.